

L'an deux mille neuf, le 12 Octobre à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,
Madame Patricia CHARBOIS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,
Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,
Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,
Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,
Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSELIN, Monsieur Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT.

Etaient absents non représentés : Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Jean Claude MARTINEZ.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.
Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Catherine TOURNUT accepte cette désignation.

Madame le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Modification de la fiche action « Siège et C.I.A.S. »

Le Compte-rendu du Conseil du 6 Juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Madame le Président souhaite indiquer qu'il y aura 2 présentations ce soir en amont du conseil :

Tout d'abord, Madame le Président a le plaisir de présenter aux membres du conseil communautaire l'exposition de M. Guy LECOINTRE et de son association « les amis de la bibliothèque municipale » de Pontcarré.

Cette exposition présente, sous forme de panneaux, les 5 communes de la Communauté de Communes de la Brie Boisée : historique, population, commerces, blasons...

Madame le Président, au nom du conseil communautaire, félicite M. LECOINTRE et son association pour la qualité du travail effectué et propose que cette exposition puisse être accueillie sur toutes les communes de la Brie Boisée.

Deuxièmement et dans le cadre du partenariat qu'a la Communauté de Communes de la Brie Boisée avec la Brigade Equestre, Madame le Président accueille le Commissaire BUI TRONG et le Brigadier Chef BRONDEL, afin de faire un point sur les missions de la brigade.

Elle indique que la Communauté de Communes de la Brie Boisée est satisfaite du travail accompli par la Brigade Equestre (Police Nationale), et souligne qu'elle souhaite voir ce partenariat perdurer.

Le Brigadier Chef conclut l'intervention du Commissaire BUI TRONG en indiquant que la Brigade Equestre a patrouillé 283 fois sur les communes de la Brie Boisée depuis le début de l'année. Il souligne l'effort fait par la Police Nationale pour équiper et doter la Brigade Equestre de moyens supplémentaires.

Il rappelle que la Brigade Equestre remplit de façon très satisfaisante les missions qui lui sont confiées.

Il souligne que les Maires peuvent faire appel à leur service lors de manifestations particulières (cérémonies, manifestations et fêtes diverses...).

Les élus demandent un meilleur déploiement sur les secteurs « à risque » comme les lieux de prostitution.

Ils demandent également un meilleur déploiement sur les secteurs Gendarmerie.

Monsieur le Commissaire BUI TRONG répond que la Brigade Equestre se déploie de partout jusqu'à Villeneuve-le-Comte. Il souligne qu'il faut prévenir la Police si l'on souhaite qu'elle intervienne en un lieu précis.

I – Vote du Budget Supplémentaire 2009 :

Monsieur Gérard DEBOUT présente la proposition du Budget Supplémentaire 2009.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.2121-29 et L.2311-1 et suivants,

Entendu l'exposé de M. Gérard DEBOUT, Vice-Président délégué aux Finances qui propose le projet de Budget Supplémentaire 2009 après la reprise des résultats de clôture 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 septembre 2009,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article Unique : Adopte le Budget Supplémentaire 2009 qui se présente ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :	554 509,61 Euros
- Recettes de fonctionnement :	554 509,61 Euros
- Dépenses d'investissement :	6 335,42 Euros
- Recettes d'investissement :	6 335,42 Euros.

II – Convention « Forestiers Juniors » année scolaire 2009-2010 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Vu le projet de convention de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France proposant le renouvellement pour l'année scolaire 2009-2010 du dispositif « Forestiers Juniors »

Considérant que les prestations proposées par l'Agence des Espaces Verts de la Région-Ile-de-France restent inchangées par rapport à l'année scolaire 2008-2009

Vu le Budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Le Président est autorisé à signer la convention relative au dispositif « Forestiers Juniors » avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour l'année scolaire 2009-2010.

Monsieur Franck PAILLOUX rappelle qu'il faudra bien indiquer dans la convention que l'on puisse permettre de reporter les interventions en cas d'annulation des séances en cas, notamment d'intempéries.

III – Portage des repas : Opération de sensibilisation :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la délibération n°22-2007 du Conseil de Communauté de Communes en date du 2 avril 2007 portant création d'un service de livraison à domicile de plateaux repas pour les personnes qui le souhaitent,

Vu la délibération n°56-2008 du Conseil de Communauté de Communes en date du 1^{er} septembre 2008 portant mise en place d'une opération de sensibilisation,

Considérant que le service a été mis en place au mois de septembre 2007,

Considérant que la mise en place de la première opération de sensibilisation a été un succès,

Considérant qu'il reste des personnes qui ne connaissent pas ce service et que la communication écrite, internet ou orale ne suffit pas,

Considérant que la livraison gratuite à domicile, sans engagement, d'un plateau repas pour les personnes de 75 ans et plus est une des solutions pour faire connaître ce service en direction des personnes les plus fragiles,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article premier : Décide d'offrir exceptionnellement et de prendre en charge tous les frais relatifs à la livraison à domicile d'un plateau repas pour toutes les personnes âgées, de 75 ans et plus, qui le souhaitent,

Article 2 : Décide d'offrir exceptionnellement et de prendre en charge tous les frais relatifs à la livraison à domicile d'un plateau repas pour toutes les personnes utilisant déjà ce service.

Madame Catherine TOURNUT demande à faire chiffrer le coût d'un portage de repas pour le soir afin de compléter l'offre actuelle.

IV – Modification de la fiche action « Sièges et C.I.A.S. » :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 38-2006 du Conseil de Communauté de Communes en date du 6 novembre 2006 adoptant le projet de territoire de la Brie Centrale et autorisant le Président à signer le contrat C.L.A.I.R. du bassin de vie de la Brie Centrale,

Vu la délibération n°44-2007 du Conseil de Communauté de Communes en date du 5 novembre 2007 portant création de la fiche action « Travaux de construction du siège de la C.C de la Brie Boisée et d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) »,

Considérant qu'après élaboration de l'APS par le maître d'œuvre, le projet de construction du Siège communautaire et du Centre Intercommunal d'Action Sociale est réévalué à la baisse, passant d'un montant prévisionnel (H.T) de 1 022 978, 00 € à un maximum de 763 600 €(H.T),

Considérant qu'il y a lieu de « reverser » une partie des subventions départementales, en l'occurrence un minimum de 87 604 € qui sont affectées à cette opération afin que ces subventions soient remises dans l'enveloppe du Contrat C.L.A.I.R de la Brie Centrale,

Vu le projet de modification de la fiche-action correspondant à cette opération, annexé à la présente délibération,

Vu le Budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article premier : Décide de modifier la fiche action « Travaux de construction du siège de la C.C de la Brie Boisée et d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) » en inscrivant un coût total de l'opération à 763 600 €H.T.

Article 2: Décide de solliciter le Conseil Général de Seine-et-Marne, au titre du programme d'actions 2008 du contrat C.L.A.I.R, représentant 33,77 % du coût de l'opération restant à la charge du maître d'ouvrage répartie comme suit :

- C.I.A.S : base de travaux : 458 160 €H.T
Subvention départementale : 181 477 €(soit 39,61 % du coût)
- Siège : base de travaux : 305 440 €H.T
Subvention départementale : 76 360 €(soit 25,00 % du coût)

V – Questions diverses :

Dates des vœux : Madame le Président communique à l'ensemble des membres du conseil les dates des vœux 2010 des communes et de la Brie Boisée.

- Communauté de Communes de la Brie Boisée : le samedi 23 janvier 2010 à midi à la salle des fêtes de Villeneuve-le-Comte.
- Favières : Le samedi 9 janvier 2010 à midi à la salle des fêtes
- Ferrières-en-Brie : Le mercredi 13 janvier 2010 en soirée au Paxton
- Pontcarré : Le vendredi 22 janvier 2010 en soirée à la salle des fêtes
- Villeneuve-le-Comte : Le vendredi 08 janvier 2010 en soirée à la salle des fêtes
- Villeneuve-St-Denis : Le samedi 30 janvier 2010 à midi à la salle des fêtes

V – Questions diverses (Suite):

Culture : Madame le Président fait le point sur le festival de musique qui se déroule en ce moment. Elle indique que la fréquentation est au rendez-vous puisqu'à ce jour près de 524 personnes ont été présentes aux 3 premières manifestations.

Monsieur Philippe MURO se félicite de cette réussite.

Il rappelle qu'il a rencontré le CG77 à propos de l'évolution possible de la programmation culturelle. Il souligne qu'à ce jour rien n'a été décidé et que ce sont bien les élus de la Brie Boisée qui choisissent la programmation.

Commissions : Madame le Président rappelle les dates des prochaines commissions de la Brie Boisée

- Commission Affaires sociales : le 26 octobre et le 23 novembre 2009
- Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable et Suivi du Contrat Clair : le 17 novembre 2009
- Commission Jeunesse et Sports : le 16 novembre 2009
- Commission Culturelle : le 16 novembre 2009

Seniors en Vacances : Madame le Président indique qu'à la vue des retours d'expériences d'autres structures, le projet semble difficilement portable par les services de la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Elle indique qu'une commune, éventuellement, pourrait porter ce projet.

Madame Catherine TOURNUT et Madame Anne-Marie VUILLAUME pensent également qu'il faut étudier toutes les possibilités.

Divers : Madame le Président informe les membres du conseil communautaire qu'elle est mécontente des non vérités publiées sur Internet par certains individus et elle regrette vivement ce genre de comportement qui alimente les rumeurs.

SIERSEL : A la demande de Madame le Président, Monsieur Jacques DELPORTE rappelle la mission et les enjeux de ce syndicat qui va être en partie dissout dans une nouvelle entité plus vaste.

Madame le Président demande la plus grande vigilance sur ce dossier et demande que l'on y travaille ardemment. Elle ne souhaite pas que les communes de la Brie Boisée contribuent à payer les investissements des autres collectivités.

Contrat CLAIR : Monsieur Daniel CHEVALIER indique que le contrat CLAIR (signé avec le département et les collectivités de la Brie Centrale) arrive à échéance à la fin 2011. Il sera remplacé par un nouveau type de contrat axé sur le développement durable. Il précise qu'il faut commencer à travailler dès maintenant sur ce nouveau type de contrat.

Il indique aussi que l'étude sur les maisons de l'environnement est prête à être lancée. Il rappelle, enfin, qu'il faudra que les élus se positionnent sur l'opportunité de lancer un groupement de commande pour l'externalisation de l'instruction des Permis de Construire.

Tourisme : Monsieur Daniel CHEVALIER convie tous les élus à la fête de la pomme du 18 octobre à 12h à Villeneuve-le-Comte. Cette manifestation est organisée en partenariat avec le Syndicat d'Initiative Centre-Brie.

SIETOM : Monsieur Gérard DEBOUT rappelle que les communes peuvent se positionner sur la motion relative à la création d'un centre de traitement des déchets sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Forêt régionale : Monsieur Gérard DEBOUT rappelle la démarche de l'extension du PRIF suivie en commission urbanisme et souligne qu'il souhaite que les communes demandent le droit de préemption pour elles-mêmes plutôt qu'à l'AEV. Les communes doivent donc délibérer 2 fois, cadastre à l'appui : l'une pour demander la création d'un Espace Naturel Sensible (CG77) et l'autre pour l'extension de la forêt régionale (sans participation financière des communes).

V – Questions diverses (Suite):

Jeunesse et sports : Monsieur Franck PAILLOUX rappelle que les Séjours Été se sont très bien déroulés, les retours qualitatifs sont très positifs.

En ce qui concerne les Séjours Hiver l'inscription sera possible dès le 9 novembre 2009. Une communication interviendra très rapidement. Les Séjours se dérouleront du 27 février au 6 mars 2010 à St François Longchamps (13-17 ans) et à la Chapelle d'Abondance (6-12 ans).

Il conclut son intervention et rappelle que la commission jeunesse et sports travaille à une mutualisation de certaines actions entre les centres de loisirs afin de rationaliser les dépenses et d'apprendre aux centres de loisirs à travailler ensemble. Les communes qui n'ont pas de centre de loisirs pourraient éventuellement accueillir certaines manifestations à destination de la jeunesse.

Relais d'Assistants Maternelles : Madame Sophie AUBRADOUR fait un point sur ce service récemment mis en place et indique que l'ensemble des élus sont très satisfaits du RAM de la Brie Boisée.

Des activités ont été mises en place avec les RAM des collectivités voisines (conférence, débat...).

Une réunion « connaître les droits et les aides liés à l'intervention d'un enfant » en partenariat avec le RAM de la Communauté de Communes du Val Bréon aura lieu le vendredi 23 octobre 2009 à 19H30 à la salle Pierre Midey à Villeneuve-Saint-Denis.

Transport : Madame Josette LAUTIER fait part de la demande d'un administré de la commune de Favières qui souhaiterait qu'un arrêt de bus soit mis en place au lieu-dit Le Poncelet (D10).

Madame le Président prend note et indique que cette demande sera étudiée en partenariat avec le Syndicat des Transports de Marne-la-Vallée (autorité de transport compétente).

Madame Mireille MUNCH clôt la séance en indiquant aux membres du conseil communautaire que le travail effectué à la Communauté de Communes de la Brie Boisée est très satisfaisant et n'a rien en envier aux autres intercommunalités.

La séance est levée à 23H15.

Fait à PONTCARRE, le 20 Octobre 2009

Le Président,

Mireille MUNCH